

Paris, le 6 avril 2020

M. le directeur du département RATP Infrastructures,

Tout d'abord, c'est avec la plus grande tristesse que nous venons d'apprendre un nouveau décès parmi les agents RATP causé par le COVID19.

L'ensemble des élus du CSE présente toutes ses condoléances à la famille de notre collègue.

Depuis le début de la crise sanitaire, les élus de la CSSCT ne cessent d'intervenir auprès de la direction pour garantir la sécurité et la protection de la santé physique et mentale des salariés du département.

Les mesures que vous prenez pour protéger les agents sont recommandées par le gouvernement et des experts médicaux.

Dans un communiqué du 2 avril 2020, l'Académie Nationale de la Médecine recommande en ces termes : « que le port d'un masque grand public aussi dit alternatif soit rendu obligatoire pour les sorties nécessaires en période de confinement, suivi par le Professeur Jérôme Salomon qui lui-même a infléchi sa position en annonçant la fabrication de masques «alternatifs», autres que médicaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons d'équiper tout votre personnel qui travaille sur site de masques dit alternatifs. Rappelons que ces derniers ne remplacent pas les masques FFP2 permettant d'effectuer une activité à moins de 2 m et le FFP3 utilisé en tant que EPI.

Pouvez-vous aussi préciser les règles du département vis à vis de son personnel, si un agent vient travailler avec son propre masque alternatif, peut-il l'utiliser lors de ses heures de travail (activité de saisie, déplacement sur une dépêche, conduite de véhicules..) ?

Enfin, nous voudrions vous alerter sur ce qui ressemble à un délit d'entrave, qui, je vous le rappelle, est l'action ou l'omission qui porte atteinte à un représentant du personnel dans l'exercice de ses missions. En effet, suite à un mail du 3 avril 2020 envoyé aux agents de l'entité EMHT, nous apprenons que le virus pourrait je cite « survivre assez longtemps en milieu humide ». Les préconisations qui sont évoquées dans le corps du mail interrogent.

Je cite une nouvelle fois « dans la mesure du possible la médecine du travail préconise de ne pas prendre de douche dans l'attachement ».

Comment peut-on préconiser cela alors que les activités pour la plupart des mainteneurs sont insalubres ?

Mais notre alerte porte sur la deuxième préconisation « cependant si la douche était indispensable, il faut effectuer un nettoyage (désinfectant + brossage) des parois et des pommeaux/boutons de la douche avant et après utilisation ». Etonnant comme demande alors que depuis le début on nous répète que le virus disparaît avec de l'eau et du savon (gel douche).

Après les voitures, les douches et ensuite

Vous avez décidé de maintenir un minimum d'activité et donc d'avoir un turn-over de mainteneurs dans les attachements. Mais à nos yeux, ce n'est pas une raison pour faire faire tout et n'importe quoi avec les agents. Si vous ne pouvez plus assurer la santé et la sécurité des agents, alors il faut laisser le personnel en confinement et créer une astreinte qui interviendrait sur une dépêche urgente ou anti-sécuritaire.

En tout état de cause, si cette disposition devait se mettre en place, nous demandons :

- ✓ Le passage en CSSCT avant application
- ✓ Un avis écrit de la médecine du travail et les raisons détaillées de cette demande
- ✓ Le matériel utilisé
- ✓ Qui fait le dosage ?
- ✓ Avoir le mode opératoire du dosage
- ✓ Les EPI que doit porter l'agent pour le faire
- ✓ Pourquoi le faire avant et après la douche

Vous l'avez bien compris, nous sommes dubitatifs concernant cette nouvelle demande. En effet, pourquoi cette nouvelle disposition, alors que depuis le 16 mars aucune consigne n'a été donnée dans ce sens. Y a t'il eu mise en danger du personnel ?

S'il était avéré que le virus survivait assez longtemps en milieu humide, nous vous suggérons de revoir le passage des personnes qui nettoient les attachements pour intégrer dans leur tournée de passage les nouvelles dispositions.

L'ensemble des élus du CSE restent mobilisés pour accompagner au mieux les agents du département et restent à votre disposition pour évoquer les différents sujets.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Eric TURBAN
Secrétaire du CSE RATP
INFRASTRUCTURES